
PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 11 JUIN 1998

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 11 juin 1998*

Aujourd'hui, à vingt-trois heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 428 Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale

n^o 452 Loi modifiant la Loi sur l'élection des premiers commissaires des commissions scolaires nouvelles et modifiant diverses dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.